

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achamps –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 14 juin 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE216634001

Accorder un contrat à la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, pour une période de sept (7) ans, soit du 17 juin 2021 au 16 juin 2028, avec une option de prolongation de trente-six (36) mois, pour une somme maximale de 20 859 436,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19- 17669) - (étape 1 : 5 soumissionnaires/ 5 conformes - étape 2 : 3 soumissionnaires/ 2 conformes.) / Autoriser un virement budgétaire de 58 400 \$ en 2021 en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI pour les années 2022 à 2027 pour les montants indiqués au sommaire décisionnel et récurrent à compter de 2027.

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Stéphanie Espach pour
Julie Demers
Secrétaires recherchistes



Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE216634001

Accorder un contrat à la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, pour une période de sept (7) ans, soit du 17 juin 2021 au 16 juin 2028, avec une option de prolongation de trente-six (36) mois, pour une somme maximale de 20 859 436,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19- 17669) - (étape 1 : 5 soumissionnaires/ 5 conformes - étape 2 : 3 soumissionnaires/ 2 conformes.) / Autoriser un virement budgétaire de 58 400 \$ en 2021 en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI pour les années 2022 à 2027 pour les montants indiqués au sommaire décisionnel et récurrent à compter de 2027.

À sa séance du 26 mai 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour pour lequel il existe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 2 juin 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions

des commissaires concernant ce contrat pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la Cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont expliqué que la Cour municipale est dotée de systèmes informatiques qui ont atteint leur durée de vie utile. L'investissement pour moderniser les outils informatiques est nécessaire pour la mise en œuvre de la plateforme numérique. Il a été précisé que la valeur du contrat s'explique par l'implantation d'un système intégré complexe d'une durée de 7 ans, soit jusqu'en juin 2028. Le contrat prévoit également une option de prolongation de 36 mois.

En raison de la complexité du besoin, le lancement de l'appel d'offres s'est fait selon le mode d'adjudication avec grille de pondération incluant le prix (système à une enveloppe) avec discussions et négociations. Le processus s'est donc déroulé en 2 étapes successives avec le dépôt de soumissions initiales suivies de discussions, puis le dépôt de soumissions finales par les firmes. La durée de l'étape 1 de l'appel d'offres a été de 223 jours. Il est à noter qu'au total 16 addendas ont été émis. Au terme de ce processus, sur les 33 preneurs du cahier des charges, 5 ont déposé une soumission.

La durée de l'étape 2 de l'appel d'offre a été de 44 jours. Au total, 7 addendas ont été émis. Au terme de ce processus, 3 offres ont été reçues, dont 2 jugées conformes, sur un potentiel de 5. Une période de négociation avec le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage s'est échelonnée sur environ 4 semaines. Au terme du processus, un écart de prix d'environ 78% entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale a été constaté.

Les Commissaires ont demandé des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons de la non conformité administrative d'un soumissionnaire, sur les écarts constatés pour les coûts de soutien, de maintenance et d'hébergement entre les soumissions, sur les exigences en matière d'hébergement et sur le lien avec un contrat précédent visant la numérisation des documents en vue du changement de système.

Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission. La Commission accueille avec intérêt les exigences de la Ville en matière de sécurité et salue le fait que l'hébergement des données sera fait au Canada uniquement. La Commission souligne avec grand intérêt le nouveau mode de sollicitation utilisé, qui constitue une première. Elle reconnaît que ce processus permet de réduire les incompréhensions et de clarifier les attentes et obligations contractuelles, ce qui permettra de faciliter la gestion du contrat par la suite.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour pour lequel il*

existe :

- o un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE216634001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.